Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



Documents :
Extrait des PV - 1e constatations - cantons 1 à 13
Extrait des PV - 1e constatations - cantons 14 à 26

Contact :

Bureau administratif
03 23 69 01 26 / 06 24 59 38 43
cimetiere@ville-chateau-thierry.fr

Château-Thierry dispose de 2 cimetières, situés au nord et au centre de la ville, ouverts tout au long de l'année (y compris les jours fériés).

- **Cimetière, rue de Fère**
- **Cimetière, route d'Etrepilly (La Moiserie)**

Horaires d'ouverture

- Du 1er novembre au 31 mars : de 8h30 à 17h30
- Du 1er avril au 31 octobre : de 8h30 à 19h

Le bureau administratif, situé au cimetière de la rue de Fère, est ouvert tous les jours ouvrés sauf les jours fériés (à l'exception du 1er novembre, pour la Toussaint) :

- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h

→ À partir du 19 mai 2025, le portail du cimetière sera automatisé avec des horaires fixes d'ouverture et de fermeture ; un dispositif de sortie et un numéro d'astreinte seront disponibles en cas de besoin. Pour en savoir plus, cliquez ici. ←

Procédure de reprise des concessions en état d'abandon - EN COURS

La Ville de Château-Thierry a engagé une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de la rue de Fère, conformément au Code général des collectivités territoriales.

Un premier constat d'abandon sera réalisé sur place le 20 octobre 2025. À la suite de cette étape, trois procès-verbaux seront affichés successivement pendant une durée totale de

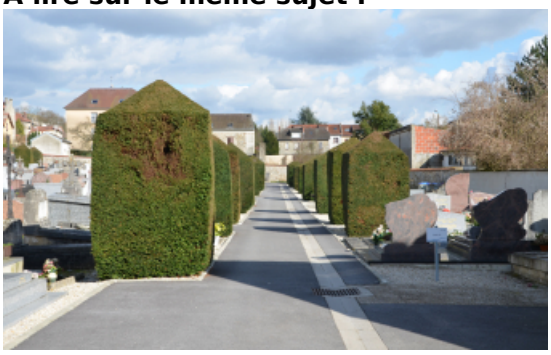
4 mois et demi.

Les familles disposent ensuite d’un délai d’un an pour remettre en état la concession concernée. Cette démarche concerne les concessions cinquantenaire, centenaire et perpétuelle, existant depuis plus de 30 ans, dont la dernière inhumation remonte à au moins dix ans et qui n’ont pas fait l’objet d’un entretien suffisant.

La liste des concessions concernées peut être consultée :

- au bureau du cimetière,
- au service cimetière de la mairie,
- En ligne, ici

À lire sur le même sujet :



Automatisation du portail du cimetière à partir du 19 mai 2025

À compter du lundi 19 mai 2025 au cimetière "Rue de Fère", le portail du cimetière de Château-Thierry sera automatisé. Cette évolution vise à sécuriser et à mieux encadrer les horaires d’ouverture au public.

Lire la suite

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/les-cimetieres